

Département des Pyrénées orientales

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf décembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 13 Décembre 2024

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-François FRANCHET, Jérôme CATHALA, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Vanessa ALBERICH, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Marine PICORNELL ayant donné procuration à Didier MALÉ, Lucy FERRER ayant donné procuration à Marie DARNER, Carole COLMENERO ayant donné procuration à Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Marie-Josée VIEGAS, Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Brigitte LESIEUR, Bernard CONSTANT ayant donné procuration à Alain GRIEU

Absents : Mesdames et Messieurs Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet 2024/06/02 : Admissions en non-valeur et provisions pour risques et charges

Vu le CGCT ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération 2024-03-07 concernant les admissions en non-valeur de créances pour un montant total de 1 438.50€ réalisées à la demande du comptable public ;

Considérant que le comptable public demande à la collectivité de nouvelles admissions en non-valeur de créances, conformément au tableau ci-dessous, n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution :

Exercice	Objet pièce	Montant restant à recouvrer
2021	Droit de place	116,00
	Jardins Familiaux	200,00
	Remboursement mise en fourrière	543,57
	<i>sous total</i>	859,57
2022	Remboursement mise en fourrière	247,84
2023	Remboursement mise en fourrière	518,03
	TOTAL	1 625,44

Considérant que le comptable public demande également à la collectivité une reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants (compte 7817) pour un montant de 470€ en cette fin d'année ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, pour un montant total de 1 625.44€, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible ;
- **D'APPROUVER** la reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants un montant de 470€ ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses au Budget 2024 ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 19 Décembre 2024

20 DEC. 2024
PUBLIÉ LE.....

Le Maire,
Laurence AUSINA

